

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

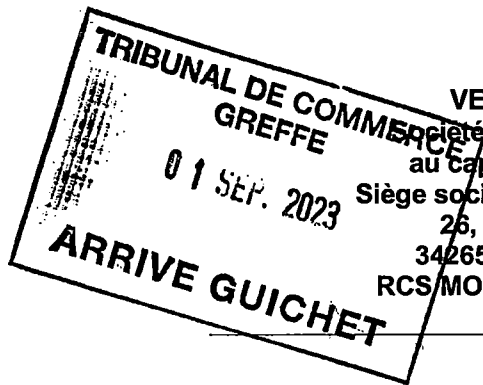
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 02016

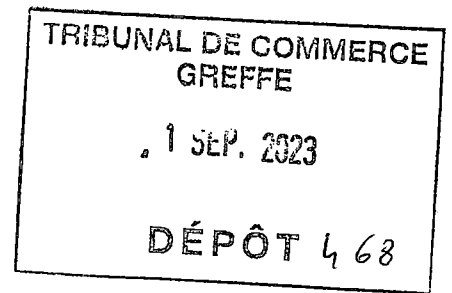
Numéro SIREN : 794 166 165

Nom ou dénomination : VESTIA IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2023 sous le numéro de dépôt 17945



**VESTIA IMMOBILIER**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 150.000 euros  
Siège social : Immeuble Le Triangle  
26, allée Jules MILHAU  
34265 Montpellier Cedex 2  
RCS/MONTPELLIER 794 166 165



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER  
AUX FINS DE PROLONGATION DU  
DELAJ DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**A LA REQUETE DE :**

Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, Président de la SAS VESTIA IMMOBILIER,

Agissant au nom de la Société VESTIA IMMOBILIER,  
Société par Actions simplifiée au capital de 150 000 euros,  
Ayant son siège social à l'Immeuble Le Triangle, 26 allée Jules Milhau – 34265 MONTPELLIER  
Cedex 2,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 794 166 165.

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que la Société VESTIA IMMOBILIER clôture son bilan chaque année le 31 mars, et dispose d'un délai de six mois, soit jusqu'au 30 septembre, sauf prorogation dudit délai par décision de justice, pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux, conformément à l'article L.227-9 du Code de commerce et à ses Statuts ;

Que le Société VESTIA IMMOBILIER ne pourra réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants : retard administratif suite au départ de plusieurs personnes du service administratif et financier.

**PAR CES MOTIFS :**

Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 31 janvier 2024 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société VESTIA IMMOBILIER, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31/03/2023.

**FAIT à MONTPELLIER**

**Le 29/08/2023**

**EN DEUX EXEMPLAIRES**



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

## ORDONNANCE

\*\*\*\*\*

Nous, Nadine BAPTISTE présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,  
Vu la requête ci contre et les motifs y exposés,

Vu les articles L223-26, L241-5, L225-100, et R225-64 du Code de Commerce  
autorisons:

VESTIA IMMOBILIER

Imm le Triangle 26 Allée Jules Milhau  
34265 MONTPELLIER CEDEX 2  
Numéro RCS :794 166 165 , Numéro de gestion :2013 B 2016

A prolonger jusqu'au 31 JANVIER 2024  
le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait et donné à Montpellier le 1 SEP. 2023

Le greffier associé  
N. AZARBEAT

p/ le Président *Corinne FAYDIAZ*  
le juge délégué

